

## DECISION DU PRESIDENT. CA 016-2020

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;  
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

### Objet de la d cision

Demande de tarifs de la Direction de la Communication

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la modification de tarifs des Carnets de note en format A5.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 10 f vrier 2020**

*Par d l gation et pour signature,*  
Le Directeur G n ral des Services  
**Olivier HUISMAN**

**Sign **

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **18 F vrier 2020**

Date du conseil de gestion	Direction de la communication		
	nom de la structure		
Désignation	Montant	Observations	
Carnets de note A5	3,50 €	Réassort carnets de note A5, nouveau prix	



*B. W. Accard*

UNIVERSITÉ D'ANGERS  
B.P. 73532 - 40, rue de Rennes  
49035 ANGERS Cedex 01  
Tél. 02.41.96.23.23